

**A Mesdames, Messieurs les président(e) des
Comités Régionaux**

*Copie pour information aux responsables des
Commissions sportives régionales,
Membres de la commission sportive parcours
Service administratif de la FFTA*

MSL/PR 21.080

Noisy le Grand, le 23 avril 2021

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Dans le contexte sanitaire actuel, le championnat de France de tir Nature ne peut être organisé. La commission Sportive Parcours a souhaité proposer une reprise des compétitions avec l'organisation d'un **«Trophée National de Tir Nature»**.

En raison de l'incertitude de la reprise à la mi-mai, la première date initialement retenue (week-end de l'Ascension) a été décalée de deux semaines (week-end du 29 et 30 mai). Chaque région peut choisir la date qui lui convient et organiser plusieurs compétitions support sur son territoire pour éviter des grands déplacements et de trop gros rassemblements.

Les résultats feront l'objet d'un classement national. Chaque participant se verra remettre un badge créé pour cette compétition que nous espérons « unique ». Les badges seront adressés aux organisateurs avant la compétition. La date limite d'inscription au calendrier est fixée au 30 avril pour pouvoir organiser ces expéditions.

Des compétitions ont été inscrites au calendrier ; certains clubs avaient fait acte de candidature pour le week-end du 13 au 16 mai, j'espère qu'ils pourront le reporter sur les deux autres dates. Comme vous le savez, Les inscriptions, reports, annulations sont gratuites pour les organisateurs.

Un protocole sanitaire a été élaboré et est en phase de validation. Pour le tir Nature, la commission Parcours a fait les propositions suivantes :

- Proposer des départs échelonnés avec créneaux horaires sur le mandat pour le départ afin d'éviter des regroupements importants à l'accueil sur le site), indiquer un nombre maximum de participants (selon le nombre de cibles – 1x42 ou 2x21).
- Limiter les pelotons à 4 archers (pas plus de deux archers du même club).
- Chaque archer doit apporter ses masques et son gel hydro-alcoolique ; le port du masque est obligatoire sauf pendant la phase de tir, et l'application de gel doit se faire avant le retrait des flèches (chaque archer retire ses flèches) à chaque cible.

.../...

- Pour permettre l'échauffement musculaire, il sera intégré en amont du parcours des cibles d'échauffement, suivant le cheminement des archers avant le départ du concours. Elles seront nommées « cible -3 », « cible -2 », (cible -1) pour enchaîner sur la cible 1 du parcours.

Ces mesures, que nous savons contraignantes, montrent notre volonté de vouloir reprendre au plus vite nos compétitions tout en respectant les gestes barrières. Avoir un protocole strict permet également d'avoir du crédit auprès des autorités locales pour obtenir un accord pour l'organisation de nos compétitions.

Nous souhaitons tous très vivement que cette compétition pourra se dérouler et nous sommes certains que les comités régionaux auront à cœur de proposer ce « Trophée » à leurs licenciés qui sont en attente de compétition.

Nous restons à votre écoute pour toutes questions ou suggestions.

Sportivement.

Monique Salaun-Le Baut
Présidente de la Commission
Sportive Parcours

